

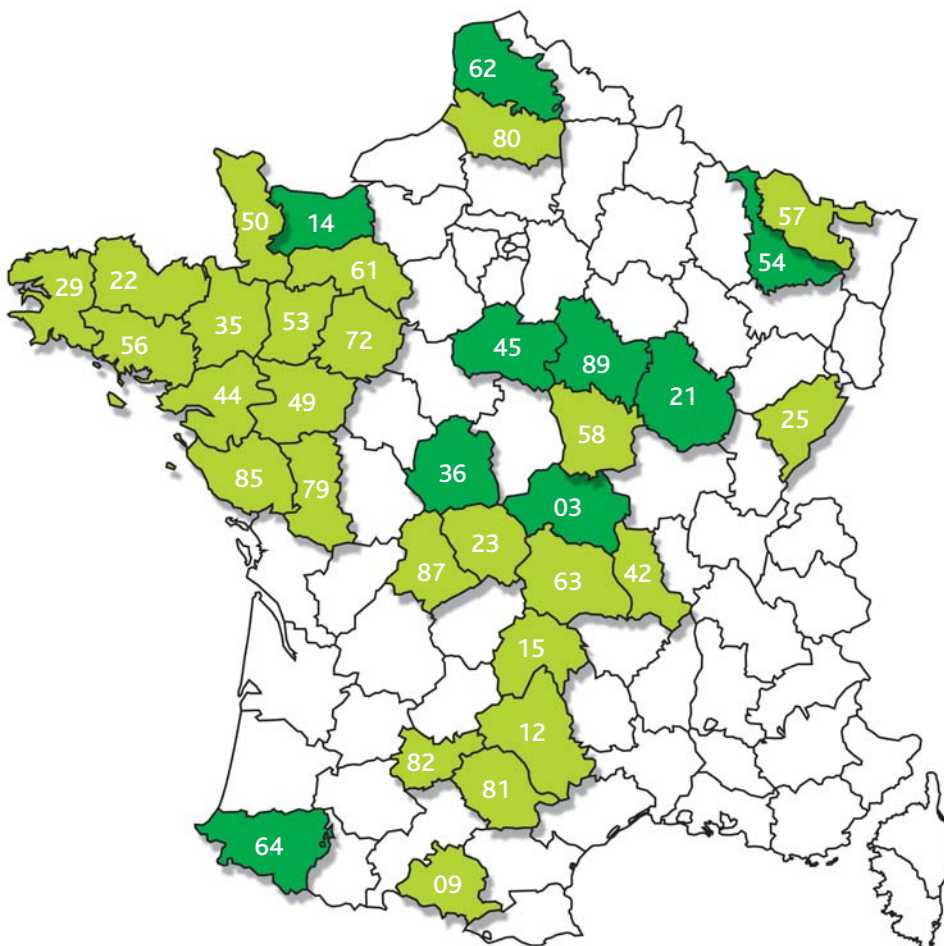
# L'ehrlichiose bovine\* progressse en France

Inconnue en France avant 1991 (premier diagnostic)

1998 : deuxième diagnostic (toujours dans les Côtes d'Armor)

2005 : présente, aujourd'hui dans 57 départements.

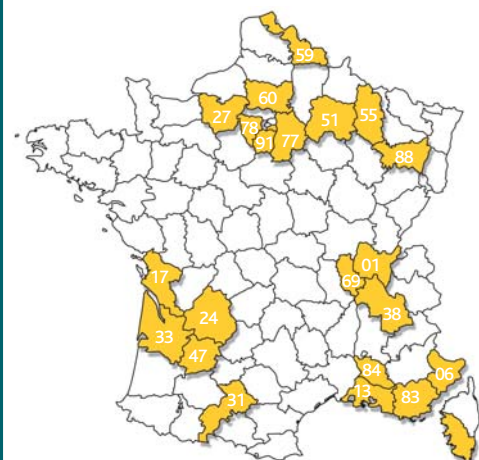
## ► Février 2005 : Prévalence de l'ehrlichiose chez les **BOVINS**



■ Départements affectés par l'ehrlichiose chez les bovins (diagnostic avant 2004).

■ Nouveaux départements "atteints" depuis 2004 (bovins).

► L'ehrlichiose à *Anaplasma phagocytophilum* affecte d'AUTRES ESPÈCES :  
équidés, petits ruminants sauvages, homme,...



■ Autres espèces (équidés, chevreuil, homme).

\* Nouvelle dénomination : Ehrlichiose Granulocytaire Bovine ou EGB.

Source : résultats de l'enquête nationale en cours, à février 2005. URGTV Bretagne, DM Jean-Claude George, ONCFS / AFSSA Nancy. Coordination : DMV Guy Joncour, GV Callac (22).



FEMELLE GORGÉE D'IXODES RICINUS :  
VECTEUR ET RÉSERVOIR

## ► Les tiques : principal vecteur

## ► Les principaux symptômes :

Seules des formes aiguës sont observées et bien identifiables chez les bovins.

- Chute nette, brutale et durable de la production laitière. Agalaxie quasi complète : souvent le seul signe concret d'alerte : c'est donc surtout une maladie des laitières.
- Hyperthermie d'où le nom de "Fièvre des pâtures".
- Asthénie, Anorexie.
- Pneumopathie d'allure contagieuse à distinguer des autres étiologies de toux d'été ou "syndrome respiratoire estival".
- Signes locomoteurs non réguliers mais pathognomoniques. D'où le nom de "Maladie des gros paturons".

## ► Diagnostic de certitude :

MÉTHODES	SUPPORT BIOLOGIQUE	SENSIBILITÉ	SPÉCIFICITÉ	"PLAGES" D'EFFICACITÉ
Examen clinique	Animal le milieu	+ ou - (*)	+ ou -	J0** - J15
Cyto-hématologie MGG ou RAL (morulae/granulocytes)	sang sur EDTA	+ ou - (*)	+++	J0** - J4
Sérologie IFI	Sérum	+ ou -	+++	J21- J120 Diagnostic a posteriori Utilité : étude de prévalence
P.C.R.	lame fixée sérum / plasma tiques***	++++	++++	J0** - J4

Note : (\*) dépend de l'expérience : \*\*J0 = Jour de la visite ou du constat par l'éleveur / \*\*\* tiques et ectoparasites hématophages

UN SYMPTÔME CARACTÉRISTIQUE DE L'EHRlichiose : L'ŒDÈME DES PATURONS



photo - C. JONCOUR

## ► Traitement :

Oxytétracycline en complément éventuel de thérapeutiques symptomatiques.

## ► Prévention :

- Mesures agroenvironnementales de lutte contre les tiques (défrichage, ...).
- Mise en contact des génisses de 1<sup>ère</sup> année avec l'agent pathogène.
- Prévention de l'infestation des bovins par les tiques avec un traitement acaricide de choix.

Avec son AMM spécifique tiques,  
**Butox<sup>®</sup> 7,5**  
Pour On  
est un des moyens de prévention de l'ehrlichiose bovine.



**Butox<sup>®</sup> 7,5**  
Pour On  
ANTIPARASITAIRE EXTERNE

Butox<sup>®</sup> 7,5 Pour On. Composition : solution cutanée pour dépôt : deltaméthrine : 0,750 g, solution de formaldéhyde à 30 % : 0,019 g, excipient q.s.p. 100 ml. Indications : chez les bovins et les ovins : prévention et traitement des infestations par les mouches, poux et tiques et les mélophages des ovins. Posologie, mode et voie d'administration : usage externe. Répartir la dose totale en la versant tout le long de la ligne du dos du chignon à la base de la queue - mouches : jusqu'à 100 kg : 10 ml ; 100 à 300 kg : 20 ml ; >300 kg : 30 ml. - poux et mélophages : 10 ml par animal. - tiques : 15 ml par 100 kg de poids vif, avec un maximum de 75 ml par animal. Précautions particulières d'emploi : ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant l'utilisation du produit. En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment avec de l'eau. Ne pas verser dans les cours d'eau et fossés (danger pour les poissons). Temps d'attente : viandes et abats, lait : zéro jour. Présentations : flacon doseur de 250 ml, A.M.M. n° 699 504.7 du 22/04/1987, flacon doseur de 1 litre, A.M.M. n° 699 505.3 du 22/04/1987, bidon portable de 2,5 litres A.M.M. n° 676 057.4 du 21/04/1997. Fabriqué par Intervet Productions S.A., 27460 IGOVILLE. Usage vétérinaire. Accessible aux groupements agréés pour les productions bovine et ovine. Intervet S.A., B.P. 17144, 49071 BEAUCOUZÉ CEDEX.